



Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 1

brm / 4 mars 2022

FIN 10 2020.FINGS.110 Loi sur les finances (LFin)

Auteur-e	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+ / ++	- / --
UDC (Freudiger)	21	2		Proposition de renvoi à la commission consultative avec la charge suivante : Compléter les activités constituant une dépense avec l'élément constitutif suivant : les actes juridiques relatifs à la propriété foncière et aux autres droits réels sur les immeubles, sous réserve de l'article 21, alinéa 3.	+	